62e ANNÉE – N° 669 - MENSUEL - FÉVRIER 2014

L'Echo de nos Vallées

N° ISSN : 2117-0878
221
Rédaction - Administration : M. le Curé de la paroisse NOTRE-DAME DES TROIS VALLÉES - 1, rue de la Madeleine - 02400 CHÂTEAU THIERRY
Tél : 03 23 82 00 53
Le numéro : 1,50 € Abonnements journal distribué : 9 € - Distribution postale : 14 € – Abonnement de soutien : à partir de 17 €

L'ECHO DE NOS VALLÉES, CPPAP n° 0214 L 84306 / LE JOURNAL PAROISSIAL, *Directeur de publication* : C. de PAYSAC / Imprimerie LAPREL, BP 1152, 87053 LIMOGES CEDEX

2 février : Présentation de Jésus au Temple de Jérusalem.

Jésus : Lumière des Nations !

Un nouveau mode d'emploi

En mars 2014, les 23 et 30 mars prochains pour les élections municipales, les habitudes électorales de bon nombre de citoyens vont être bouleversées. A cette date entrera en vigueur une réforme des modes de scrutin dont la principale nouveauté sera l'élection des conseillers communautaires au suffrage universel direct. L'occasion de se plonger dans les origines des élections qui symbolisent la démocratie de proximité.

A l'origine des communes

Si le territoire des communes peut correspondre avec celui de villas gallo-romaines, ou bien d'oppidum gaulois, l'origine des communes remonte au XI[e] siècle. A l'origine, le mot « commune » signifie « une association de bourgeois » (habitants des villes). Puis, il a désigné l'association urbaine avant de s'étendre au territoire même qu'elle recouvrait. La commune se dotera d'une administration, de représentants, dénommé selon les régions « pairs », « échevins » ou « conseillers ».

Le mot « maire » vient lui du latin « major » le plus grand, dont dérivent également les mots « major » ou « majeur ». Le sens institutionnel du mot « maire » date du décret du 14 décembre 1789.

Des **maires** achetés, puis nommés

Sous l'Ancien Régime, la fonction de maire est transformée en office, vendue au profit du Trésor royal. Des édits de 1764 et 1765 suppriment ce système et le maire est choisi par l'administration centrale sur une liste de trois personnes.

Pendant la Révolution Française, sous la Première République et le Directoire (1789-1799), les maires sont élus pour deux ans.

Sous les régimes suivants, et jusqu'à la Seconde République, les maires sont de nouveau nommés par l'administration centrale, préfet ou même directement par le gouvernement alors en place. Sous la Monarchie de Juillet (1831), les maires sont toujours nommés, mais les conseillers élus pour une période de 6 ans.

A la Seconde République, les maires des villes de moins de 6.000 habitants sont élus par le conseil municipal et ceux des villes de plus de 10.000 habitants et les chefs-lieux d'arrondissement, département continuent d'être désignés par le préfet.

Puis vient le Second Empire, les maires des villes de plus de 3.000 habitants sont nommés par le préfet.

Enfin élus !

A partir de 1871, soit à partir de la Troisième République, le système Napoléonien est conservé. Puis, le 5 avril 1884, une loi met en place le système électoral que nous connaissons aujourd'hui, à savoir que le maire est élu par le conseil municipal.

Seul le Régime de Vichy reviendra sur ces modalités en remettant en vigueur la nomination des maires par le gouvernement et le préfet selon la taille de la ville. Seules ceux des villes de moins de 3.000 habitants continuent à être élus.

Le nombre de **conseillers élus**

La France compte environ 375.000 élus locaux répartis dans des conseils d'un minimum de 9 membres (communes de moins de 100 habitants) à 163 membres pour le Conseil de Paris.

Les différents **modes de scrutin**

Depuis la loi du 17 mai 2013 et à partir des élections de mars 2014, les dispositions électorales sont les suivantes :

Pour les communes de moins de 1.000 habitants

Scrutin plurinominal à deux tours avec « panachage » possible.

Dès le premier tour, les électeurs peuvent ajouter, supprimer des candidats dont les voix respectives seront décomptées individuellement. Pour être élus à ce premier tour, il faudra que le candidat recueille la majorité des suffrages exprimés avec un quart des électeurs inscrits. Le second tour de scrutin permettra de compléter le conseil.

Pour les communes de plus de 1.000 habitants

Scrutin de liste à deux tours avec parité homme-femme obligatoire. Au premier tour, la liste qui obtient la majorité des scrutins obtient la majorité des sièges à pourvoir.

Seules les listes ayant obtenu plus de 10 % des voix pourront se présenter au second tour.

Les autres sièges sont répartis entre toutes les listes (y compris la majoritaire) ayant obtenu plus de 5 % des voix.

« Un bulletin, deux listes »

Pour la première fois, les conseillers communautaires vont être élus au suffrage universel. Pour le législateur, cette réforme est dictée par le fait que bon nombre de compétences municipales sont transférées auprès des Communautés de communes (Cdc). Jusqu'ici, les délégués siégeant dans ces EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) soit les Cdc, Communautés d'agglomérations, communautés urbaines étaient désignés par les conseils municipaux. Désormais, ils seront directement élus.

Des modalités très **précises**

Dans les communes de plus de 1.000 habitants, chaque bulletin de vote comprendra deux listes. Une pour les candidats à l'élection municipale et une pour les candidats au conseil communautaire.

Selon les termes de la loi, la liste comportera « un nombre de candidats égal au nombre de sièges à pourvoir, augmenté d'un candidat supplémentaire si ce nombre est inférieur à cinq et de deux dans le cas inverse ». Et, les candidats au conseil communautaire devront figurer « dans l'ordre de présentation dans lequel ils apparaissent sur la liste des candidats au conseil municipal ». « Tous les candidats présentés dans le premier quart de la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire doivent figurer, de la même manière et dans le même ordre, en tête de la liste des candidats au conseil municipal. »

Pour les communes de moins de 1.000 habitants, les membres désignés pour siéger au sein de l'EPCI sont « les membres du conseil municipal désignés dans l'ordre du tableau », en clair le maire et les adjoints.

Martial Maury.

Source :
Dictionnaire historique de la langue française.

Sites :
Courrier des maires.fr.
- *http://vosdroits.service-public.fr*
- *http://www.vie-publique.fr*
- *http://www.lexpress.fr*
- *http://fr.wikipedia.org/wiki/Histoire_des_maires_de_France*

(Photos fournies par l'auteur.)

TOUT SAVOIR SUR SON MAIRE

La France est riche de 36.700 communes, soit 36.700 maires. Et tous, vont être désignés à la suite des élections municipales des 23 et 30 mars 2014, focus sur le personnage le plus important d'une commune.

LE MAIRE est élu par le conseil municipal. Il en occupe la présidence. Les conseillers municipaux votent pour le désigner à bulletins secrets lors de la première réunion du conseil municipal. Celle-ci doit obligatoirement se tenir entre le vendredi et le dimanche qui suit l'élection complète du conseil, soit après le deuxième tour des élections si le cas survient.

Dans le cas où plusieurs candidats se présentent, il est nécessaire pour gagner d'obtenir la majorité absolue au premier ou second tour de scrutin. En cas d'égalité, l'élection peut se faire à la majorité relative au troisième tour. Si l'égalité persiste, le candidat le plus âgé est déclaré élu. Le maire est élu pour 6 ans. Il peut démissionner de ce mandat .

Bien souvent, surtout dans les petites communes, le maire porte le chapeau pour bon nombre de problèmes qui surviennent.

Dans les faits, le maire a deux fonctions distinctes. Il est à la fois agent de l'Etat, le seul qui ne soit pas nommé par celui-ci et agent de la collectivité territoriale, la commune, dont il est l'élu. Voici une liste non exhaustive de ses attributions dans ces cas :

Sous l'autorité du préfet, il a en charge : la publication des lois et règlements, l'organisation des élections, la légalisation des signatures (par exemple pour parrainer un candidat à l'élection présidentielle).

Sous l'autorité du Procureur de la République, il est également officier d'état civil. Il enregistre les naissances et célèbre les mariages civils.

Le maire est aussi officier de police judiciaire, il est chargé de la sécurité et de la salubrité publique. Il peut également recevoir des actes authentiques au nom de la République Française.

Le maire est chargé de l'exécution des décisions du conseil municipal.

En tant que président du conseil municipal, il décide de l'ordre du jour des conseils. Il prépare le budget communal avec les services municipaux dont il est le supérieur hiérarchique.

Le maire perçoit des indemnités en fonction de la taille de la commune qu'il dirige. Celle-ci est votée par le conseil municipal lors des toutes premières sessions. Le tableau ci-dessous indique l'indemnité maximale brute mensuelle en euro depuis le 1er juillet 2010.

(Photo : Wikipédia.)

M. Raffarin, maire de Rivedoux-Plage.

COMMUNE DE :	MAIRE	ADJOINT AU MAIRE
Moins de 500 h	646	251
500 à 999 h	1.178	314
1.000 à 3.499 h	1.635	627
3.500 à 9.999 h	2.091	836
10.000 à 19.999 h	2.471	1.045
20.000 à 49.999 h	3.421	1.254
50.000 à 99.999 h	4.182	1.673
100.000 à 199.999 h	5.512	2.509
Plus de 200.000 h	5.512	2.756

Sources :
- *http://www.politiquemania.com/salaire-maire.html*
- *http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/institutions/collectivites-territoriales/democratie-locale/quelles-sont-fonctions-maire.html*
- *http://www.gralon.net/articles/economie-et-finance/politique/article-le-maire---son-role-et-ses-fonctions-1189.htm*
- *http://fr.wikipedia.org/wiki/Maire_(France)*

Martial Maury.

VENTRE À LOUER !

(Photo : Wikipédia.)

Jeune Indienne : sera-t-elle à louer ?

APRÈS nous être habillées aux frais des petites mains indiennes, voici que se répand dans tout ce pays la location de leurs ventres. Sous de bonnes intentions de : « On les sauve de la pauvreté, elles peuvent élever correctement leurs enfants, elles ont maintenant les moyens de s'acheter un petit commerce pour prospérer… », les pays dits développés utilisent les femmes indiennes pour combler leurs désirs d'enfants.

4.000 dollars contre 40.000 payés à une femme américaine effectuant les mêmes prestations, voici les indiennes loueuses de ventre, permettant à un plus grand nombre d'Européens d'accéder à cet immense marché mondialisé de la procréation.

Estimé à plusieurs millions de dollars par an, le secteur est florissant : 6.000 enfants seraient nés de mères porteuses l'an dernier en Inde. Le développement économique ne fait que commencer : pénurie d'enfants adoptables dans le monde, montée en puissance des unions gay, acceptation croissante du principe de gestation pour autrui, souhait des femmes de ne pas être déformées par la gestation… concourent à la montée en puissance de ce secteur. En Inde, comme aux USA, il s'agit d'un business à part entière avec une dizaine d'agences qui recrutent les femmes, les suivent tout au long de leur grossesse, accouchement par césarienne pour que les étrangers puissent prendre immédiatement possession de leur « bien » et retour dans leur village avec leurs 4.000 dollars !

Avec 250 millions de pauvres, l'Inde offre un vivier de femmes illimité !

Toutefois, la Thaïlande vient de se mettre sur le créneau avec la promesse d'être 20 % moins chère que l'Inde. La Chine est, quant à elle, déjà sur ce marché.

Voici la nouvelle conséquence de la mondialisation ? L'exploitation du corps féminin ? Marchandisation de l'enfant ? Imaginez ces bébés fabriqués sur mesure grâce à une simple carte Visa Gold avec l'efficacité d'une chaîne de montage : paillettes de spermes ou ovocytes achetés en ligne, fertilisés, congelés, puis envoyés par avion et implantés dans le ventre de batterie de femmes ! Stockage et alimentation des ventres, accouchement par voie chirurgicale et récupération de la marchandise après le paiement par l'acheteur !

Tout est mondialisé, même la production d'enfants ! En plus, on exploite les faux bons sentiments judéo-chrétiens : on les aide, on les sort de la pauvreté, et du côté indienne : vous sortez de la misère en donnant du bonheur à des personnes stériles ! (Les Indiennes ont en prime l'obligation d'autorisation écrite de leur mari pour se lancer dans cette activité : elles ne peuvent même pas faire ce choix seules !) Location d'un ventre pour neuf mois (comme un appartement !) et achat d'un enfant (comme d'un canapé !).

Vive la mondialisation !

Max.

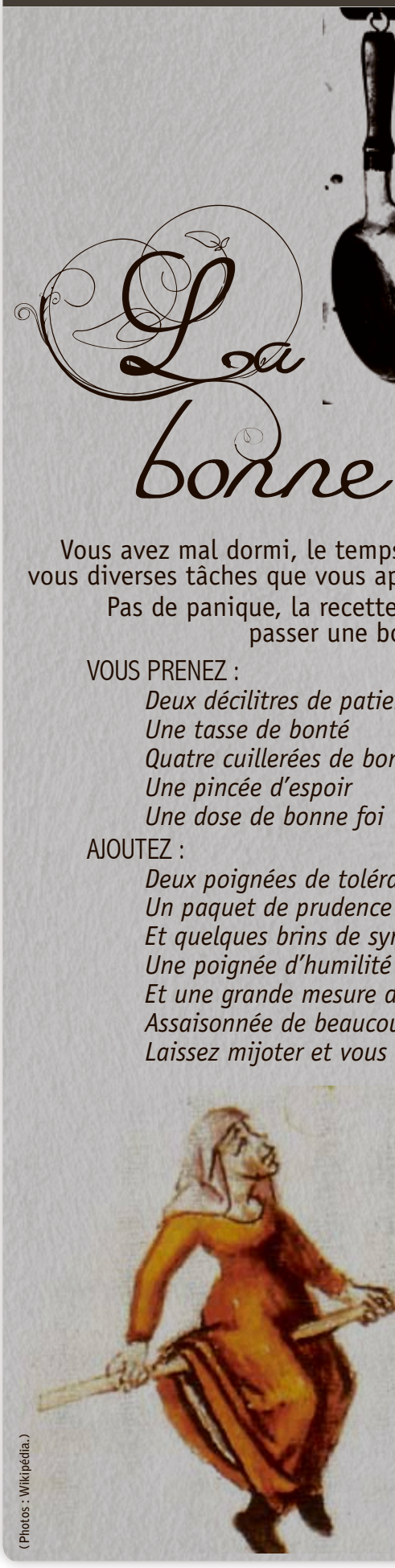

La bonne

Vous avez mal dormi, le temps
vous diverses tâches que vous ap
Pas de panique, la recette
passer une bo

VOUS PRENEZ :

Deux décilitres de patie
Une tasse de bonté
Quatre cuillerées de bor
Une pincée d'espoir
Une dose de bonne foi

AJOUTEZ :

Deux poignées de toléra
Un paquet de prudence
Et quelques brins de sy
Une poignée d'humilité
Et une grande mesure d
Assaisonnée de beaucou
Laissez mijoter et vous

(Photos : Wikipédia.)

recette

s est gris, et vous avez devant
ppréhendez, une journée difficile.
e existe pour, au contraire,
onne journée.

nce

nne volonté

nce

mpathie

le bonne humeur
up de bon sens
obtiendrez une bonne journée.

Courage.

Perrine.

Présentation de Jésus et Vie consacrée

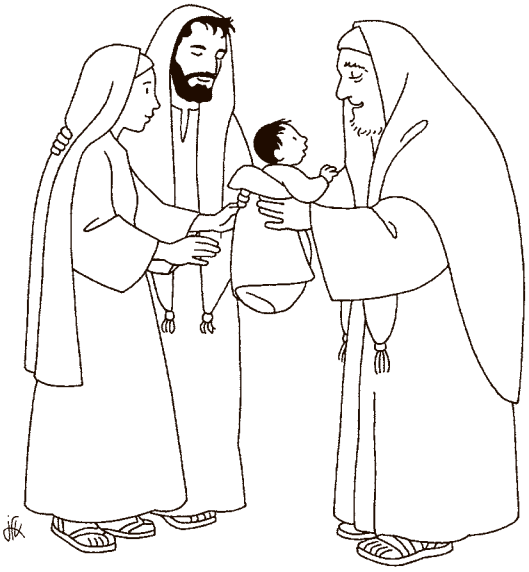

FÉVRIER est, ici chez nous, le mois où les jours gagnent de précieuses minutes pour plus de clarté, car nous sommes, dans cette région tempérée avec des nuits longues et souvent froides. La perspective de jours meilleurs et ensoleillés nous donne d'entrevoir le printemps tout proche.

L'homme est fait pour la lumière et à Noël, le Sauveur du monde est proclamé Prince de la Paix, lumière du monde.

Cette fête de la Présentation du Seigneur au Temple se situe quarante jours après la Nativité. Ce chiffre quarante est important, il marque un temps nécessaire à la compréhension, à la maturation et à l'enracinement dans l'histoire de l'humanité.

C'est alors que Joseph et Marie se conformant à la loi de Moïse présentent Jésus au Temple, c'est une action de grâce : l'Enfant est donné à Dieu puisque tout premier-né est consacré au Seigneur. Le vieillard Syméon venant à la rencontre de l'Enfant reconnaît en lui la « lumière des nations ». Il adresse alors au Seigneur ce chant de louange.

« Maintenant ô Maître souverain, tu peux laisser ton serviteur s'en aller en paix selon ta Parole, car mes yeux ont vu ton salut que tu préparais à la face des nations et donne gloire à ton peuple Israël. »

Rencontre du Seigneur et de son peuple ce jour-là. Maintenant, ce 2 février est célébré et les fidèles avec des cierges allumés entrent dans l'église en procession pour assister à l'Eucharistie. A cause de ces lumières appelées « chandelles », on a ainsi nommé communément cette fête « la Chandeleur ».

Cet Enfant Dieu est l'héritier de la promesse, par lui nous est offert le salut, il est le Messie, le Rédempteur. Saint Bernard nous dit : *« Offrons-lui ce que nous avons de meilleur, ce que nous sommes, nous-mêmes. »*

En action de grâce, le don total de nous-mêmes à l'Eglise, à Dieu fait de ce 2 février, à l'initiative de Jean-Paul II, en 1997, la journée de la Vie consacrée.

Tous ceux qui sont appelés à suivre le Christ dans l'Eglise et dans le monde par les conseils évangéliques suivent Jésus chaste, pauvre et obéissant.

Par le baptême, la consécration religieuse est une réponse libre et personnelle à un appel. Cet engagement à vivre cet amour pour le Christ Jésus est un engagement public en Eglise. Il nous fait participer à sa mission de Serviteur pour tous les hommes.

Nous nous offrons avec le Christ Ressuscité afin que l'Esprit Saint fasse une éternelle offrande pour la Gloire de Dieu et le salut des hommes.

La certitude de l'amour de Dieu, sa fidélité, la contemplation de Jésus dans l'Evangile, l'exemple de Marie, Mère de Dieu, Mère de l'Eglise, Mère des hommes, la prière, les sacrements nous affermissent jour après jour dans notre marche.

Avec tous ceux qui croient, les consacrés sont appelés à laisser s'épanouir en eux, la plénitude de l'amour trinitaire qui les fait vivre en fraternité. Cet amour gratuit de Dieu les rassemble et les assure de sa présence, car Dieu est Père, Fils et Esprit.

(Dessins fournis par l'auteur.)

Bénédicte.

Mamina, on fait quoi mercredi ?

(Photo : Fotolia.)

Des souvenirs privilégiés se tissent entre les deux générations.

LE MERCREDI est une journée que Denise attend avec une impatience non dissimulée. Toute sa semaine s'organise autour de ces heures de bonheur inestimable qu'elle ne raterait pour rien au monde.

Son fils et sa belle-fille, depuis leur installation à une trentaine de kilomètres de chez elle, lui confient Paul et Manon. Bien sûr, ce jour-là, il n'y a plus de souci de nounou, ce qui représente bien une petite économie, mais ce rendez-vous hebdomadaire est devenu indispensable à leur mère. Depuis qu'elle accueille ses petits-enfants, cette jeune retraitée, qui a mis ses activités de bénévolat entre parenthèses, a retrouvé une seconde jeunesse.

Surprendre

Désormais, les heures, qui s'organisent autour des deux bambins, se conjuguent avec un enthousiasme et une tendresse qui lui fait chaud au cœur et à l'âme.

Chaque mercredi est un nouveau jour; Mamina échafaude des plans pas possibles pour distraire Paul et Manon. Elle déploie une multitude d'idées nouvelles pour les surprendre, pour les captiver.

Elle n'a eu aucun mal à s'adapter à leurs babillages, à leurs expressions souvent cocasses et toujours inattendues qui déclenchent pour la plupart du temps de gros éclats de rire.

Captiver

Au fil des semaines, au rythme des activités que Mamie Denise met en place, des liens privilégiés se sont tissés entre les deux générations.

En fonction des saisons et des conditions climatiques, elle s'adapte. L'hiver, ils se consacrent aux jeux de société qui, malgré les années, ne se démodent pas. Lorsque le froid et la pluie envahissent durablement les jours les plus courts, Mamina raconte des histoires dont elle fait provision au fil des mois. En fonction des humeurs, elle les lit (le choix de l'ouvrage est à lui seul un plaisir) ou elle les invente au grès de

son imagination. Elle se fait alors actrice à grand renfort de mimiques et de gestes évocateurs.

Elle fond de plaisir de voir briller les yeux de ses petits chéris. Elle commence aussi à regarder avec eux de grands films comiques sans oublier les inévitables séances de coloriage (elle se sert même d'Internet pour des initiations à thème).

Rire

Avant Noël, la petite bande se lance dans la fonction des inévitables décorations; à Pâques, les ateliers de peinture sur œuf remportent toujours un franc succès.

La mise en application de recette de cuisine permet de découvrir de nouveaux ingrédients que Paul, du haut de ses 8 ans, s'applique à inscrire sur une grande ardoise.

Transmettre

Dès le retour des beaux jours, ils arpentent la campagne environnante pour observer toutes les bestioles, quelles soient à poil ou à plume. Mamina les aide à reconnaître le chant d'un oiseau, les empreintes d'un chevreuil ou d'un blaireau. Tous les moyens sont bons pour distraire ses loustics : la chasse aux papillons, la création d'un jardin potager, la visite d'un musée; une sortie à la piscine, l'observation des nuages et peindre un bestiaire imaginaire, etc.

Les mercredis câlins se succèdent et permettent à notre trio de tricoter des kilomètres de souvenirs; ces moments de bonheur les suivront tout au long de leur vie.

Sylvie Robert.

A lire

- « A mercredi Mamie », de Malou Schlosser, éditions Mango.
- « Mamie, qu'est-ce qu'on fait ? : 20 ateliers à faire ensemble », de Monica Burckadt, éditions Albanel.
- « On fait quoi aujourd'hui ? », d'Anne Abil-Gal, collection Faire Ensemble, éditions Nathan.

Avec un clic

- www.petitestetes.com
- www.teteamodeler.com
- www.tomlitoo.fr

Le dimanche 9 février, est célébré le « Dimanche de la Santé », dimanche au plus près du 11 février, date de la première apparition de la Vierge Marie à Bernadette à Lourdes en 1858 et date choisie par le Pape Jean-Paul II pour la Journée des Malades.

Rencontre avec **Etienne Heriard**

Chers amis,

Je commence ces jours-ci, avec joie, ma huitième année comme responsable d'une communauté de L'Arche. Il y a encore moins de 10 ans, rien n'aurait pu me laisser imaginer que ma vie allait changer aussi radicalement. Après des études de commerce, j'avais intégré un grand groupe international comme contrôleur de gestion, puis comme directeur financier de l'une de ses filiales : un beau début de carrière professionnelle.

Alors que tout semblait me réussir, se creusait peu à peu un écart entre mes aspirations et ma vie professionnelle. Avec ma femme Agnès, nous avons entamé un long discernement afin de découvrir comment être davantage en cohérence avec notre foi.

C'est au détour de ce cheminement que nous avons rencontré L'Arche. La communauté de Cognac cherchait un directeur. Postuler était une démarche qui impliquait pour moi de prendre un risque, celui de sortir de cette culture familiale qui m'imposait de faire carrière, de réussir socialement.

J'apportais mon expérience d'entreprise, mais il me restait tout à découvrir : je ne savais pas qui étaient les personnes handicapées mentales.

Ce fut une vraie folie ! Nous avons vendu notre maison en région parisienne et avons débarqué avec nos enfants à Cognac. J'ai divisé mes revenus par deux, faisant le choix libérateur d'une vie plus simple. J'ai accepté de vivre un vrai choc culturel, non pas pour fuir l'entreprise, mais pour prendre une autre route.

J'ai surtout découvert que ce que je cherchais depuis tant d'années se vivait quotidiennement à L'Arche auprès des personnes ayant un handicap mental : une relation sans faux-semblants, dans une amitié confiante donnée sans calcul, sans retenue. Je suis profondément remué par la relation humaine qui se noue avec ces personnes fragiles. La rencontre au quotidien avec Daniel, Jean-Félix, Michèle et beaucoup d'autres, a été pour moi la révélation que la relation empreinte d'une simplicité proche du « cœur à cœur » dont ces personnes fragiles ont le don, est une magnifique école de vie.

A L'Arche, j'ai choisi de vivre la grâce de la fragilité, celle des autres, mais peut-être aussi, surtout la mienne.

Ces huit années m'ont conforté dans ce choix peu raisonnable ! Nous avons été conduits où nous pouvions porter du fruit et… être heureux. Tout simplement heureux. Chaque parcours de vie est unique et pour moi, l'essentiel est qu'il soit un chemin de paix. L'Arche est aujourd'hui pour nous ce chemin vers la paix, un chemin vers Dieu.

Alors, merci à chacun d'entre vous, merci de contribuer aujourd'hui, par votre don, à ce que L'Arche continue à être une communauté de vie où l'*on change le monde, un cœur à la fois* comme sait si bien le dire Jean Vanier !

Etienne Heriard,
responsable de L'Arche à Cognac,
octobre 2013.

Fondation Les Amis de l'Arche,
12, rue Copreaux, 75015 Paris;
site : **www.arche-france.org**

Le mot de l'abbé

LES MUNICIPALES

Les dimanches **23 et 30 mars,** les élections municipales auront lieu. Ce numéro en parle en pages centrales.

C'est l'instance de base de la représentation citoyenne.

Dans les communes de la paroisse Notre-Dame des Trois Vallées, 265 conseillers seront élus pour élire ensuite 23 maires.

Ces 265 conseillers représentent 3,15 % de la population, soit un conseiller pour 32 habitants !

Belle représentativité ! C'est l'honneur de la démocratie de permettre cela. Sachons lui faire honneur en nous rendant nombreux aux urnes !

Même si une commune ne peut à elle seule assurer toutes les compétences requises pour une bonne administration de tout ce à quoi elle doit veiller, c'est l'échelon premier. Il applique le principe de subsidiarité : c'est-à-dire que l'échelon premier assure tout ce qui lui est possible avant de déléguer à une instance supérieure… et l'on sait que nous savons mieux ajouter des échelons que d'en retirer, aux risques de doublons, dommageables pour la santé des finances, les décisions à prendre, tellement il faut d'autorisations… peut-être même au risque que l'une défait ce qu'une autre construit… Pénélope tient encore son ouvrage en mains !

Pour s'instruire ou rafraîchir ses connaissances faites ***« élections municipales »*** sur votre site de recherche et laissez-vous guider par les multiples portes d'entrée. Une façon comme une autre d'être un **« citoyen participatif et éclairé ».**

Les évêques de France affirment : « Nous tenons à rendre hommage aux hommes et aux femmes impliqués dans la vie municipale. Ces élus de la proximité humaine et géographique, très attachés à leurs communes, quelles que soient leurs dimensions, sont parfois engagés depuis de longues années. Ils savent que, pour chacun d'entre nous, être enraciné en un lieu est une dimension essentielle de la vie personnelle et sociale. Nous souhaitons encourager fortement toutes les personnes qui projettent, en 2014, de donner quelques années au service du bien commun. »

« Les élections municipales, c'est une chance pour le bien commun. »

INFORMATIONS GÉNÉRALES

• Messe du dimanche :
Elle est célébrée à 10 h 30 :
D'une manière habituelle :
– 1er dimanche à Condé.
– 2e et 4e dimanches à Crézancy.
– 3e dimanche à Jaulgonne.
– 5e dimanche : dans une autre église.

• Messe en semaine :
– Mardi à Jaulgonne, à 11 h.
– Mercredi à Condé, à 9 h.

L'honoraire de messe est à 17 € depuis janvier.

INFORMATIONS PARTICULIÈRES

Dimanche 2 mars :
Célébration du sacrement de Confirmation pour les jeunes, à l'église de Saint-Crépin à Château-Thierry, à 11 h.

Mercredi 5 mars : mercredi des Cendres :
Messe à Crézancy, à 18 h 30.
Jeûne et abstinence.

POUR JOINDRE L'ABBÉ HENRI GANDON

Tél. 03 23 82 00 53; en appelant le matin de préférence entre 8 h et 8 h 30.

Courriel : hgandon@wanadoo.fr. Et aussi en prenant rendez-vous.

PERMANENCES

– 1er et 3e vendredis, de 17 h 30 à 18 h 30, à Condé-en-Brie, 6, rue du Presbytère.
– 2e et 4e vendredis, de 17 h 30 à 18 h 30, à l'église de Jaulgonne *(à partir du 15 février).*
– Le samedi matin, de 10 h à 11 h, au presbytère de Crézancy, rue du Presbytère *(en face du n° 3).*

Sommaire

1. Autour de nous.
2-3. Un nouveau mode d'emploi.
Tout savoir…
4-5. Ventre à louer !
La bonne recette.
Présentation de Jésus…
6-7. Mamina…
Autour de nous.
8. Autour de nous.

CARNET PAROISSIAL

Enterrements

• Dans l'Espérance de la Résurrection ont été accompagnés de la prière de la communauté paroissiale :

Le 27 décembre 2013, à Baulne-en-Brie :
M. Claude Lorrain, 90 ans.
Le 27 décembre, à Jaulgonne :
Mme Simone Maricot, née Moufflier, 92 ans.
Le 4 janvier 2014, à Crézancy :
Mme Lucienne Clément, née Carré, 85 ans.
Le 13 janvier, à Mézy-Moulins :
Mme Pierrette Winieski, née Mauroy, 80 ans.
Le 13 janvier, à Condé-en-Brie :
Mme Louise Hémart, née Lucchezi, 91 ans.
Le 16 janvier, à Artonges :
M. Manuel Ferreira Reis, 87 ans.
Le 21 janvier, à Baulne-en-Brie :
Mme Georgette Prudhomme, née Delorme, 89 ans.
Le 21 janvier, à Courtemont-Varennes :
Mme Madeleine Gaudé, née Goret, 92 ans.
Le 22 janvier, à Mézy-Moulins :
Mme Jacqueline Morellon, 83 ans.

A toutes ces familles, nous renouvelons toute notre sympathie et les assurons de nos prières fraternelles.

RÉABONNEMENT À « L'ECHO »

Merci à ceux et à celles qui ont répondu pour le renouvellement de l'abonnement. Si vous ne l'avez pas fait, il n'est jamais trop tard pour bien faire.